

## Compte rendu du conseil municipal du 14 avril

Présents : Sylvie BURLLOT, Maria SENECAIRE, Marie-Paule CHAZAL, Arlette GENDRONNEAU, Maïté BARBECOT, Christian PAILLOUX, Gérard GUITTARD, Thierry VALLEIX, Patrice LÉBOUCHARD, Jacques MANDON, Guy GALLAIS, Jean-Luc MIOCHE, Julien ADAMI

Absents : Arnaud LAPRA (pouvoir à Christian PAILLOUX)  
Odile VELLETT (pouvoir à Maria SENECAIRE)

Secrétaire de séance : Maïté BARBECOT

Ordre du jour :

- 1 Point communauté de communes
- 2 Dotations 2018
- 3 Vote taux d'imposition taxes directes locales 2018 commune
- 4 Dossier Région
- 5 SMVVA (adhésion et modification des statuts)
- 6 Remboursement ouverture de ligne téléphonique UN PACT ARCHITECTE
- 7 Informations diverses

### 1 Point communauté de communes

- Lors du conseil communautaire du 22 mars le budget principal 2018 a été voté (voir compte rendu de la communauté de communes en annexe pour plus de précisions ). La perspective du déménagement de la banque de France va d'ici quelques années donner un supplément de trésorerie qui sera la bienvenue.
- Question sur les prises de compétences : Une conférence de maires et une réunion de l'exécutif sont programmées courant avril afin de travailler sur le sujet et d'établir un calendrier.
- Question sur les économies réalisées sur les frais de personnel espéré lors du la fusion : au contraire de ce qui était espéré, on constate une augmentation des effectifs des salariés de la communauté de communes. Ce constat est fait dans toutes les communautés de communes, la nouvelle échelle de ces communautés de communes fait intervenir des nouveaux besoins et donc des nouveaux postes.
- Question : Qu'en est-il du Clos d'Issac ? La communauté de communes a émis la volonté de valoriser les bâtiments qui lui appartiennent, mais cette valorisation pourrait se traduire par la vente de ces locaux.
- Lors du dernier conseil communautaire a été voté le retrait de la vice-présidence de la culture. Le président avait retiré la délégation de signature, puis a soumis le vote du retrait, qui a été majoritairement favorable.
- Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été voté, pour Saint-Saturnin il est en légère baisse : 13,95% pour 2018 (14,28% en 2017)
- Sylvie Burlot a assisté à la réunion de l'exécutif et des maires sur le lancement du PCAET (plan climat air énergie territorial) : les enjeux sont de s'adapter aux changements climatiques, de mettre en œuvre des actions pour améliorer la qualité de l'air, de l'eau, de l'environnement... Régulièrement nous serons informés de l'étude

menée sur l'année 2018. Le bureau d'études ainsi que l'ADUHME font apparaître des chiffres inquiétants d'ici 2035. L'idée est de mobiliser les élus et les citoyens. Tous les éléments seront à communiquer aux habitants sur les questions des déplacements, des énergies, des bâtiments, de l'agriculture, les réflexions sur les actions à mettre en œuvre sur le territoire. Concernant le plan climat, Thierry VALLEIX est désigné référent pour la commune de Saint-Saturnin auprès de Mond'Arverne Communauté.

- Le 25 avril se tiendra la conférence des maires et la commission PLUI sur le projet de territoire.
- Au sujet de la maison de la Monne, la personne qui avait pour projet de signer un bail commercial n'a pas pu donner suite car elle n'a pas obtenu son prêt. Les discussions avec l'évêché sont stériles pour le moment car ils ne veulent ni vendre ni augmenter la durée du bail emphytéotique
- Du côté de l'office du tourisme une subvention de 750 000 euros a été votée (elle est identique à celle de l'an dernier). Un point d'accueil sera assuré à l'office de tourisme de Saint-Saturnin de juin à septembre. La question se pose sur le maintien d'un point fixe les prochaines années (une étude a montré que cela ne touchait que 10% des touristes), une réflexion sur l'évolution d'un office de tourisme itinérant est en cours. Le budget communication a été principalement dédié au site internet.

## 2 Dotations 2018

DGF : 138 863 euros

Dotation solidarité rurale : 33 673 euros

Dotation nationale de péréquation : 43 179 euros

AU total elles s'élèvent à environ 5000 euros au-dessus de nos prévisions

## 3 Vote taux d'imposition taxes directes locales 2018 commune

Pas d'augmentation. Pour rappel :

Taxe foncière : 19,66 % pour le bâti et 116,88% pour le non bâti

Taxe d'habitation : 11,67%

Le produit attendu est de 378 890 euros

Délibération : 0 voix contre, 0 absents

Pas d'appel de fonds concernant l'association forestière à ce jour (900 euros)

## 4 Dossier Région

Sylvie BURLLOT nous fait part des avancées du dossier qui va être déposé le 27 avril.

Pour rappel le Conseil Régional a mis en place des aides aux « villages remarquables » de moins de 3000 habitants ayant un label ou postulant à un label (petite cité de caractère ou plus beaux villages de France). De plus les communes doivent posséder un outil de protection du patrimoine paysager et urbain (SPR). Il s'agit donc de s'engager dans un plan pluriannuel de 3 ans. Une liste d'opérations éligibles est transmise en parallèle des travaux prévus et budgétés de la commune. Les projets seront subventionnés à hauteur de 50 % maximum avec un plafond de 300 000 euros.

Ces aides sont cumulables avec toute aide publique (fonds européen, Etat, département, dans la limite de 80% d'aides publiques).

Les dépenses inéligibles sont les acquisitions foncières, le matériel (informatique, outillage), les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable, les travaux réalisés en régie, les travaux de terrassement.

Une dizaine de communes sera retenue par le conseil Régional.

Concernant les petites cités de caractère dans le Puy de Dôme et à ce jour sont membres Besse, Artonne, et Chateldon. Les communes de La Sauvetat, Le Broc, Chauriat seront visitées en mai. Nonnette et Sauxillanges ont postulé et sont homologables.

La demande de subvention de Saint-saturnin est présentée selon les axes préconisés par l'association :

1 Entretien et valorisation de l'espace public : travaux d'aménagement de bourg

- Aménagement du parvis de l'église et amélioration de l'accessibilité (2018)
- Mise en sécurité des espaces piétonniers rue principale : installation de potelets en acier corten et de jardinières (à partir de 2018)
- Acquisition de mobilier urbain (corbeilles de propreté et jardinières) 2018
- Remplacement d'une partie de la signalétique touristique et patrimoniale
- Effacement des réseaux aériens à partir de 2018
- Valorisation d'un îlot en cœur de bourg et aménagement de sanitaires publics PMR (2019)

2 Entretien et valorisation du bâti public

- Restauration des fontaines de Chadrat (2018)
- Restauration de la fontaine Renaissance de Saint-Saturnin (2020)
- Travaux de sauvegarde de la chapelle Sainte Madeleine (2019)

3 Entretien et valorisation du bâti privé

- Mise en place d'un programme d'aide à la restauration des façades (10 par an) à partir de 2019
- Mise en place d'aide à la restauration des toitures (4 par an) à partir de 2019
- Concernant cers deux point la région aide à hauteur de la commune (15%)

4 Actions d'animation et de développement touristique

Les 3 axes précédents auront un impact sur l'animation et le développement touristique de la commune.

Concernant les travaux programmés en 2018 ils ont déjà été prévus et financés sur le budget (45 900 euros), cela n'engage donc aucune dépense supplémentaire pour 2018.

Pour ce programme de 3 ans une subvention de 300 000 euros est espérée.

Une délibération est soumise au vote portant sur deux points :

- Lancement du projet, montant de l'opération, calendrier, plan de financement, montant du soutien de la Région, autorisation du maire à solliciter une subvention
- Demande d'obtention d'une marque et respect du cahier des charges de la marque ciblée (petite cité de caractère)

0 voix contre, 0 absents

5 SMVVA (adhésion et modification des statuts)

Transfert de compétence de la gestion des milieux aquatiques (GEMA) de l'intégralité du territoire au SMVVA.

La commune est favorable à l'adhésion de Mond'Arverne communauté à la compétence Gestion des milieux aquatiques sur l'intégralité de son territoire et au changement de statuts du SMVVA.

## 6 Remboursement ouverture de ligne téléphonique UN PACT ARCHITECTE

Une délibération est prise afin de rembourser les frais d'installation d'une ligne téléphonique dans les locaux occupés par UN PACT ARCHITECTE (déplacement et raccord) pour la somme de 135,03 euros.

## 7 Informations diverses

- L'EFCAT sollicite une rencontre avec des représentants des communes de Tallende, Saint Amant- Tallende et Saint-saturnin au sujet des subventions accordées. Marie-Paule, Guy et Arlette s'y rendront.
- Monsieur le Maire a été sollicité par l'amicale des sapeurs- pompiers quant à l'organisation d'un bal à l'issue du feu d'artifice qui aura lieu cette année au château de Saint-Saturnin. Ce bal aura lieu place des Razes. Le conseil donne un avis favorable.
- Retour sur l'opération COCON 63 concernant l'isolation du plafond de la mairie. Une rencontre est prévue le 26 avril au conseil départemental. L'achat groupé permet d'avoir des tarifs intéressants. Le devis avec un isolant minéral est de 2 479 euros (soit 46,77 euros le m<sup>2</sup>, avec un une isolation bio-sourcée 2 638 euros (soit 49,77 euros le m<sup>2</sup>.  
Le reste à charge pour la commune est de 915 euros pour un isolant bio-sourcé et 1520 euros pour un isolant conventionnel.
- Retour sur le parterre devant la grange de mai le long de la propriété HORTEFEUX. Il est rappelé à cette occasion que toute demande de travaux doit être validé par Thierry VALLEIX et qu'aucun autre élu ne peut prendre l'initiative de demander aux agents de la commune d'intervenir sans son accord préalable, ce qui n'a pas été le cas concernant l'installation des grosses pierres à cet endroit, et qui a été fait la veille d'une rencontre prévue avec monsieur HORTEFEUX à ce sujet. Thierry rappelle qu'il faut respecter une limite de 2,20 m. Les membres de la commission embellissement expliquent qu'il s'agit de préparer le terrain, que les rochers seront en grande partis ensevelis par de la terre végétale, moins couteux que d'avoir recours à une mini pelle ou un tractopelle. Gérard GUITTARD précise que la commune d'Olloix va faire intervenir son employé municipal et son tractopelle pour l'implantation du nouveau jeu, cela pourrait être l'occasion de demander de creuser pour ce parterre.
- Un point est fait sur la transmission des informations entre élus, il est rappelé d'envoyer les compte rendus de commissions à tous les élus.
- De la terre végétale a été déposée sur l'espace public, vérifier auprès de William SCHMITT s'il s'agit bien de la sienne.
- - Thierry VALLEIX s'est rendu à l'assemblée générale du SICTOM des couzes, la participation par habitant passe de 116 euros à 108. Le budget de fonctionnement du SICTOM est de 4 634 000 euros (en augmentation par rapport à celui de l'an dernier) et le budget d'investissement est de 375 000 euros. Il, est à noter une forte augmentation de la redevance déchetterie (24 euros par habitant). Le VALTOM étudie

une mutualisation des déchetteries. Une information sur l'économie circulaire est proposée par le VALTOM. 30% des déchets sont encore refusés en centre de tris. Maria fait un point sur le succès de l'opération « j'aime mon village je fais du nettoyage ».

- Le département a mandaté un bureau d'études « Chaine des Puys, faille de Limagne », ainsi que la mise en place d'un atelier pour sélectionner des photos : atelier observatoire dynamique des paysages.
- Le repas des anciens s'est bien déroulé, les colis seront livrés très prochainement
- Une discussion s'engage sur la proposition de mettre des piquets avec des plantes grimpantes rue de la Chantelle à la place des jardinières (ceps de vigne par exemple)
- Le prochain conseil municipal sera probablement décalé en raison du pont de l'ascension